

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	22
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	19/09/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, M. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Giovanna VANDONI à M. François FAVRE
Mme Elodie POIRIER à Mme Marie-Noëlle BOURQUIN
Mme Isabelle MERCIER à M. Sébastien BURETTE
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE

ABSENTS : M. Clément VILLEMAGNE

Mme Corinne DURAND est élue secrétaire de séance.

DCM20250925-10

OBJET : ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ (3.6) – Rétrocession voiries rue du Centre

Le Maire expose que, dans le cadre des échanges fonciers à régulariser pour finaliser les emprises de la Rue du Centre et des propriétés riveraines qui ont fait l'objet de la délibération n° DCM20220519-01 du 19 mai 2022, le cadastre ayant été mis à jour depuis lors, il convient de délibérer à nouveau avec les nouvelles coordonnées cadastrales.

Par ailleurs, il est à noter que ces transactions sont convenues pour l'Euro symbolique et que la valeur de ce bien n'a pas été établie par la direction générale des finances publiques.

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ

DCM20250925-10

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux régularisations des échanges fonciers à l'Euro symbolique pour les tènements situés rue du Centre et dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

Parcelles	Superficie
4 - Cession par la commune de VALLEIRY à VINCENT Sylvie et Hervé	
A 6068	5 m ²
A 6077	3 m ²
Total cédé par la commune de VALLEIRY	8 m²

3 - Cession par Copropriété LE SYLVERE à la Commune de VALLEIRY	
A 6073	63 m ²
A 6074	96 m ²
A 6075	17 m ²
A 6076	22 m ²
Total	198 m²

5 - Cession par VINCENT Sylvie et Hervé à la Commune de VALLEIRY	
A 6061	2 m ²
A 6062	21 m ²
Total	23 m²

5 - Cession par Succession HERVE Henriette ép. VINCENT à la Commune de VALLEIRY	
A 1834	42 m ²

6 - Cession par SCI VINCENT à la commune de VALLERY	
A 6064	227 m ²
Total cédé à la commune de VALLEIRY	490 m²

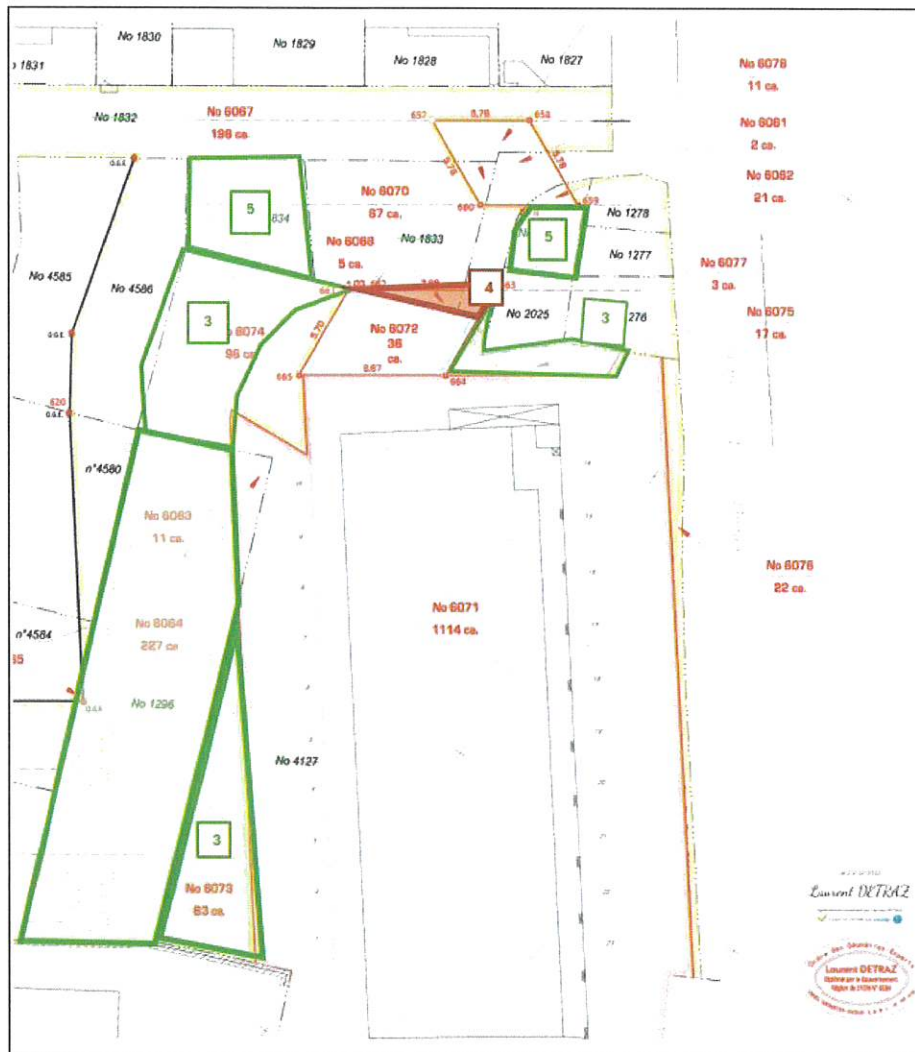
Et tels que repérés au plan ci-après :

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 074-217402882-20250925-DCM2025092510-DE



- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tous autres documents nécessaires à cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



DCM20250925-10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 074-217402882-20250925-DCM2025092510-DE



DCM20250925-10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.